Le Soir d'Algérie - Espace «Corruption» - E.mail : soir_corruption@hotmail.com

DE LA COMMUNE À LA WILAYA, DANS LA PERSPECTIVE DES ÉLECTIONS DE L'AUTOMNE PROCHAIN

La lutte contre la corruption doit privilégier les actions à la base

La seule manière de contrer et de faire reculer la corruption, ayant gangrené une grande partie de la société en Algérie, est un travail en profondeur sur le long terme, et qui doit privilégier les actions à la base. A ce niveau, la lutte contre la corruption passe par un approfondissement de la démocratie locale et par une très large participation des citoyens. La prise de conscience, que la corruption peut être combattue de façon plus efficace à partir de la base plutôt que du haut vers le bas, a amené les experts de la lutte contre la corruption à faire des collectivités locales les nouvelles cibles de leur combat.

En effet, c'est à ce niveau que les populations sont les plus affectées par les conséquences dévastatrices de la corruption et où les coalitions citoyennes des acteurs anti-corruption concernés peuvent être forgées pour la réalisation de leurs objectifs communs tels que la création d'une société beaucoup plus humaine et l'amélioration des conditions de vie des populations. De nos jours, il est largement reconnu que l'administration de la collectivité locale peut être efficace, à condition que les décisions y afférentes soient prises dans la plus grande transparence et que la société civile soit impliquée dans le processus de prise de décision.

Plus, dans les différentes régions d'Algérie, l'urbanisation devient rapide, plus le rôle des collectivités locales devient important : la population urbaine a largement dépassé celle des zones rurales. Quels sont les problèmes rencontrés ?

Manque de décentralisation effective ; souvent absence d'élections libres et transparentes ; forte tutelle du pouvoir central et administratif exercée sur les collectivités locales ; manque de ressources financières et humaines ; manque de compétences (élus analphabètes) ; méconnaissance des droits et devoirs ; faible participation de la société civile ; dépendance de l'expertise étrangère ; non-accès à l'information, etc. Pour la plupart des citoyens, le contact avec l'administration de la collectivité locale représente la toute première expérience avec les services publics.

De plus en plus, les devoirs civiques et la participation des citoyens au sein d'un système démocratique s'opèrent à l'échelle de la commune. Un citoyen faisant usage de son droit de vote lors des élections communales exerce une influence sur la gestion de sa communauté. Les décisions et la prestation des services en matière de planification urbaine, de l'entretien du réseau routier, de la construction des écoles et autres services publics relèvent du ressort de l'administration locale.

Cette dernière est beaucoup plus proche des réalités quotidiennes des citoyens que le gouvernement, car ses décisions ont un impact direct dans les domaines de la santé, du logement, de l'éducation, du traitement des ordures ménagères, de l'environnement et des services liés tels l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement.

Les services administratifs et de police au niveau des collectivités locales chargés de l'attribution des licences et des permis, et de la prestation des services publics en général peuvent facilement être minés par le fléau de la corruption.

Quels sont les secteurs à haut risque de corruption ?

De nos jours, force est de constater que le champ d'action des collectivités locales devient de plus en plus important. Il inclut notamment des projets de construction d'établissements publics, de logements sociaux et l'organisation des transports urbains. Ces projets concernent directement le quotidien des populations locales et ils sont le plus souvent à l'origine de grandes controverses.

De tels projets doivent de manière générale être réalisés sur la base d'études approfondies et de larges consultations populaires en vue d'atteindre les résultats escomptés. Toutefois, les objectifs à atteindre peuvent être entravés par des actes de corruption qui entraînent une augmentation considérable des coûts des projets ou parfois un gaspillage des fonds pour des projets qui s'avèrent être de mauvais investissements, dans les meilleurs des cas, sinon, sans utilité aucune pour la collectivité. La gestion communale est souvent exposée à des risques de corruption, en particulier dans les secteurs publics suivants : marchés publics, permis de construire et d'habiter, perception des impôts, gestion du budget, prestation de services aux citoyens, gestion du domaine foncier communal, recrutement du personnel, etc.

La prestation d'un grand nombre de services au niveau des collectivités locales nécessite une coopération avec le secteur privé, avec le risque de voir les intérêts dudit secteur interférer et avoir des répercussions négatives sur le processus de prise de décisions concernant les questions d'intérêt général.

Une gestion transparente, saine et efficace des collectivités locales est par conséquent indispensable pour améliorer les conditions de vie des populations et consolider leur confiance vis-à-vis du système politique de leur municipalité.

La lutte contre la corruption s'avère donc indispensable pour promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques au niveau local.

Comme partout ailleurs, la meilleure manière d'enrayer la corruption est de former des coalitions avec les représentants des différents secteurs de la société (secteurs privé et public, et la société civile) en développant des partenariats et en les impliquant dans les actions concrètes contre la corruption.

Djilali Hadjadj

LE COIN DES DÉFINITIONS

DE LA CONCUSSION À LA CORRUPTION PASSIVE

Concussion. Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, de recevoir, exiger ou ordonner de percevoir à titre de droits ou contributions, impôts ou taxes publics, une somme qu'elle sait ne pas être due, ou excéder ce qui est dû. Ou le fait par les mêmes personnes d'accorder sous une forme quelconque et pour quelque motif que ce soit une exonération ou franchise des droits, contributions, impôts ou taxes publics en violation des textes légaux et réglementaires.

Corruption active. Le fait de proposer, sans droit, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques pour obtenir d'une personne dépositaire de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public, qu'elle accomplisse ou qu'elle s'abstienne d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat ou facilité par sa mission ou son mandat.

Corruption passive. Le fait par une personne dépositaire de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public, ou investie d'un mandat électif public de solliciter ou d'agréer, sans droit, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons ou des avantages quelconques pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat ou facilité par sa fonction, sa mission ou son mandat.

D. H.

Des indispensables réformes

La mise en application de réformes implique une prise de conscience préalable de la nécessité des réformes. Le message doit rester concret et l'analyse des phénomènes de la corruption ne devrait pas se limiter à l'aspect éthique du problème.

Les autorités locales doivent disposer d'études mentionnant les bénéficiaires des actes de corruption, ce qui les a incités à recourir à la corruption et les conséquences qui en découlent pour les employés des services publics et les administrés.

Dans le cas des institutions en pleine déliquescence, la découverte de telles pratiques peut amener les acteurs concernés à se pencher sur le problème en organisant des rencontres ou des ateliers avec les travailleurs communaux et en y impliquant même ceux qui ont été coupables d' actes de corruption.

A l'image d'une grande entreprise, la collectivité locale peut disposer d'un système d'intégrité.

Il est recommandé de mettre en place un dispositif comprenant des séminaires, des comités de quartiers et d'éthique, des codes de conduite, le tout pouvant aboutir à un système d'intégrité. Pour garantir l'efficacité de la démarche, il y a des étapes incontournables. Diagnostic de la situation locale : points faibles, points forts, effectivité du système d'intégrité local (atelier d'intégrité, production de références, enquête, études, audits), sensibilisation et mobilisation des parties concernées notamment par la dissémination des résultats des diagnostics, création d'un forum pouvant servir de cadre de développement de partenariats et de programmes d'action, promouvoir la transparence au niveau des revenus et du patrimoine des élus : suggérer la déclaration effective et régulière de patrimoine et un code de conduite.

La gestion démocratique de la commune

La mise en place d'un système d'intégrité au niveau local pourrait rassembler les maires, les membres des APC et des APW (Assemblées populaires communales et de wilaya), les décideurs financiers, les institutions et services de contrôle, les représentants religieux, les associations et les médias locaux pour analyser les forces et les lacunes du système d'intégrité en place.

Des ateliers d'intégrité peuvent, à titre d'exemple, aborder des thèmes tels que l'élaboration des codes de conduite pour les maires, les conseillers municipaux, les cadres moyens et supérieurs de l'administration locale. La gestion démocratique de la commune passe par : la transparence dans les processus de passation des marchés publics et le respect de la concurrence loyale, l'accès libre au public à toutes les réunions politiques, l'élaboration des principes de transparence dans le recrutement des employés, la promotion de l'émergence de la société civile en vue de suppléer les élus politiques et la mise en application d'un système de prestation des services publics basé sur l'intégrité. L'existence d'une société civile forte et dynamique est un préalable à l'émergence d'agents promoteurs de la lutte contre la corruption parmi les conseillers municipaux et les cadres de l'administration locale.

Des progrès en matière d'intégrité et de transparence sont possibles. Cependant, il y a lieu de tenir compte de nombreuses contraintes d'où la nécessite d'insérer l'action dans le cadre d'une politique nationale de lutte contre la corruption : décentralisation effective, dotation en ressources humaines et financières, clarification en matière de compétences conduisant à une véritable complémentarité entre les niveaux central et local, etc.

D. H.